



Élection municipale du 7 novembre 2021 Avis public du scrutin

Pour ne pas alourdir le texte, nous nous conformons à la règle d'usage qui permet d'utiliser le masculin avec la valeur de neutre.

Par le présent avis public, Stéphane Parent, président d'élection, annonce aux électeurs les informations liées à la tenue d'un scrutin.

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par M. Stéphane Parent, président d'élection :

1. Un scrutin sera tenu.
2. Les candidats à cette élection pour les postes ci-après mentionnés sont :

Poste de maire :	<p>M. David GOMES 12, rue Hermas-Poulin Cantley (Québec) J8V 3W7</p> <p>M. Aimé SABOURIN 30, chemin des Cavernes Cantley (Québec) J8V 3H6</p>
Poste de conseiller du district des Monts (numéro 1) :	<p>Mme Nathalie BÉLISLE 168, rue du Mont-Royal Cantley (Québec) J8V 3B2</p> <p>M. Patrick MORIN 3, rue Hélie Cantley (Québec) J8V 2Y4</p>
Poste de conseiller du district des Prés (numéro 2) :	<p>M. Jean BOSCO 30, rue Seurat Cantley (Québec) J8V 3L6</p> <p>M. Denis LAMOTHE 24, rue Gui Cantley (Québec) J8V 2V8</p>
Poste de conseiller du district de la Rive (numéro 3) :	<p>M. Steve GODMAIRE 466A, montée des Érables Cantley (Québec) J8V 2V4</p> <p>M. Philippe NORMANDIN 71, rue de l'Escarpement Cantley (Québec) J8V 3B4</p>
Poste de conseiller du district des Parcs (numéro 4) :	<p>Mme Sarah PLAMONDON 913, montée Saint-Amour Cantley (Québec) J8V 3M5</p> <p>Proclamée élue</p>
Poste de conseiller du district des Érables (numéro 5) :	<p>M. Louis Simon JOANISSE 319, chemin Denis Cantley (Québec) J8V 2X1</p> <p>M. Jean-Charles LALONDE 72, rue du Domaine-Champêtre Cantley (Québec) J8V 3T8</p>
Poste de conseiller du district des Lacs (numéro 6) :	<p>M. Jean-Nicolas de Bellefeuille 31, impasse du Rubis Cantley (Québec) J8V 0H7</p> <p>Proclamé élu</p>

3. Un vote par anticipation sera tenu au centre communautaire multifonctionnel (CCM), 6, impasse des Étoiles, le samedi 30 octobre et le dimanche 31 octobre 2021 de 9 h 30 à 20 h, à savoir :

Tous les bureaux de vote sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Districts électoraux	Sections de vote
District des Monts (numéro 1) :	1 à 4
District des Prés (numéro 2) :	5 à 8
District de la Rive (numéro 3) :	9 à 11
District des Parcs (numéro 4) :	12 à 14
District des Érables (numéro 5) :	15 à 18
District des Lacs (numéro 6) :	19 à 22

4. Un vote le jour du scrutin sera tenu au centre communautaire multifonctionnel (CCM), 6, impasse des Étoiles, **le dimanche 7 novembre 2021 de 9 h 30 à 20 h**, à savoir :

Tous les bureaux de vote sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Districts électoraux	Sections de vote
District des Monts (numéro 1) :	1 à 4
District des Prés (numéro 2) :	5 à 8
District de la Rive (numéro 3) :	9 à 11
District des Parcs (numéro 4) :	12 à 14
District des Érables (numéro 5) :	15 à 18
District des Lacs (numéro 6) :	19 à 22

5. Vous pourrez voter par correspondance si vous êtes dans l'une des situations suivantes :
- votre domicile n'est pas sur le territoire de Cantley;
 - votre domicile est sur le territoire de Cantley et :
 - a) vous êtes domicilié dans un établissement de santé admissible¹;
 - b) vous êtes domicilié à Cantley, mais incapable de vous déplacer pour des raisons de santé ou vous êtes un proche aidant domicilié à la même adresse qu'une telle personne ;
 - c) vous avez 70 ans ou plus le jour du scrutin ;
 - d) du 17 au 27 octobre 2021, vous devez respecter une ordonnance ou une recommandation d'isolement des autorités de santé publique, car vous :
 - êtes de retour d'un voyage à l'étranger depuis moins de 14 jours ;
 - avez reçu un diagnostic de COVID-19 et êtes toujours considéré comme porteur de la maladie ;
 - présentez des symptômes de COVID-19 ;
 - avez été en contact avec un cas soupçonné, probable ou confirmé de COVID-19 depuis moins de 14 jours ;
 - êtes en attente d'un résultat de test de COVID-19.

Cette demande doit être accompagnée de la copie de **deux** documents : le premier indiquant votre nom et votre date de naissance et le second, votre nom et l'adresse de votre domicile. Si vous êtes domicilié ou hébergé dans un établissement de santé admissible, ces documents peuvent être remplacés par une attestation d'un membre du personnel confirmant votre identité et votre lieu de résidence.

6. Si vous êtes dans une des situations susmentionnées, et que vous êtes inscrit à la liste électorale, vous pourrez également voter par correspondance. Pour ce faire, vous devez faire une demande verbale ou écrite en communiquant avec le président d'élection au plus tard **le mercredi 27 octobre 2021**. Un formulaire en ligne est disponible au cantley.ca.

Si vous demandez de voter par correspondance car vous devez respecter une ordonnance ou une recommandation d'isolement des autorités de santé publique, comme décrit à l'article 5, alinéa d, du présent avis, votre demande sera valide uniquement pour le scrutin en cours. Si vous êtes dans une des situations citées à l'article 5, alinéas a, b et c, votre demande sera valide pour le scrutin en cours et pour les recommencements qui pourraient en découler.

La façon de faire votre demande et sa validité varient selon votre situation :

- si votre domicile n'est pas dans la municipalité, votre demande doit être faite par écrit et sera conservée pour toutes les élections et les référendums suivant la réception de la demande;
- si vous êtes domicilié et que devez respecter une ordonnance ou une recommandation d'isolement des autorités de santé publique, votre demande peut être verbale ou écrite et sera valide uniquement pour le scrutin en cours;
- si vous êtes dans une autre des situations présentées ci-haut, votre demande peut être verbale ou écrite et sera valide pour le scrutin en cours et pour les recommencements qui pourraient en découler.

Les bulletins de vote par correspondance seront expédiés à partir du 12 octobre 2021.

Si vous êtes inscrit au vote par correspondance et que vous n'avez pas reçu vos bulletins de vote quelques jours après le 12 octobre, vous pourrez communiquer avec le président d'élection pour en recevoir de nouveaux.

Les bulletins de vote devront être **reçus** au bureau du président d'élection au plus tard **le vendredi 5 novembre 2021 à 16 h 30**.

¹ Les établissements de santé admissibles sont les centres hospitaliers, les CHSLD, les centres de réadaptation et les résidences privées pour aînés inscrits au registre constitué en vertu de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (chapitre S-4.2) et les centres hospitaliers et les centres d'accueil au sens de la Loi sur les services de santé et les services sociaux pour les autochtones cris (chapitre S-5).

7. Le recensement des votes sera effectué au lieu, à la date et à l'heure suivants :

Endroit : Centre communautaire multifonctionnel
6, impasse des Étoiles
Date : 7 novembre 2021
Heure : Dès 21 h 30

8. Vous pouvez joindre le président d'élection, le secrétaire d'élection ou l'adjointe du président d'élection à l'adresse et au numéro de téléphone ci-dessous :

Stéphane Parent, président d'élection
Charles Dufour, secrétaire d'élection
Sylvie Lirette, adjointe du président d'élection

Par téléphone au 819 827-3434, poste 6802
Par courriel à election2021@cantley.ca
Par télécopieur au 819 827-4328

Cantley, le 6 octobre 2021



Stéphane Parent,
Président d'élection

Certificat de publication

Je, Stéphane Parent, président d'élection, certifie par le présent que j'ai affiché le présent avis public aux endroits désignés par le conseil ainsi que dans le site Internet de la Municipalité.

Cantley, le 6 octobre 2021



Stéphane Parent,
Président d'élection